

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20251217-D_17_12_2025_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

Publication : 24/12/2025

Délibération n°17-12-2025-028

7.8 Fonds de concours

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 17 décembre 2025*

Date de convocation	11 décembre 2025
Date d'affichage	11 décembre 2025

Membres en exercice	55
Membres présents	33
Votants	46 (dont 13 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 17 décembre 2025 à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes à Sceaux sur Huisne, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 31 - M. Serge AUGER, M. Emmanuel BOIS, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Yves GOULLIER, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Michèle LEGESNE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Éric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL.

Etaient représentés : 2 - Mme Liliane DENIS représentée par M. Bruno CEPRÉ, M. Willy PAUVERT représenté par Mme Virginie GODARD.

Pouvoirs : 13 - M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Catherine BOSSY ayant donné pouvoir à Mme Christine CORMIER, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à M. Emmanuel BOIS, M. Dominique ÉDON ayant donné pouvoir à Mme Patricia ÉDET, M. Thierry GUÉRIN ayant donné pouvoir à M. Jean DUMUR, Mme Marie-Line LEDRU ayant donné pouvoir à M. Régis BOURNEUF, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, Mme Myriam MORAND ayant donné pouvoir à Mme Nadège PIOGER, Mme Françoise PELLODI ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, M. Jean-Pierre TORCHÉ ayant donné pouvoir à M. Didier TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Christiane VAN RYSSEL.

Etaient excusés : 9 - M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Pierre BOULARD, Mme Amélie DANGEUL, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Roland MARCOTTE, M. José PLANS, M. Xavier TERRIER, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Secrétaire de séance : M. Thierry RENVOIZÉ.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

FONDS DE CONCOURS : REPORT DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS VOIRIE 2025

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget 2025 de la Communauté de communes voté le 7 avril 2025,

Vu la délibération n°07-04-2025-018 en date du 7 avril 2025 relative à la création de l'AP-CP Fonds de concours 2025,

Vu la délibération n°30-06-2025-025 en date du 30 juin 2025 relative à l'attribution des fonds de concours,

Vu le rapport du Président présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances,

Après en avoir délibéré,

DECIDE l'actualisation n°1 des fonds de concours 2025 qui s'établit comme suit :

Voirie :

COMMUNE	INTITULE DE L'OPERATION	MONTANT HT DES TRAVAUX	FONDS DE CONCOURS 2025
Avezé	Travaux de voirie (route de la Sauvagère, route de la Tuilerie, carrefour des Guéhérys)	39 750,00 €	5 732 €
Boëssé-le-Sec	Enfouissement des réseaux eau pluviale et curage de fossé (VC 117)	19 148,00 €	2 761 €
Cherré-Au	Réalisation d'un tapis d'enrobé (rue de Corme à Cherré)	80 686,75 €	12 500 €
Cormes	Travaux de voirie (VC 402 et VC 222)	72 877,52 €	10 508 €
Dehault	Reprofilage route de la Ferté-Bernard et route du Château	27 424,62 €	3 954 €
Duneau	Travaux de voirie 2025 (bitume du chemin de Vaujarry, reprofilage route du Luart)	30 850,00 €	4 448 €
Gréez-sur-Roc	Travaux de Voirie communale 2025 (Reprofilage : VC 122 Route du Tertre 2ème zone, VC 404 Route de Savigné, VC 401 Route de la Buffardière)	16 578,00 €	4 144 €
Lamnay	Travaux route de la Brosse et rue du Vivier (mise en place regards et drains)	22 748,00 €	5 687 €
Le Luart	Reprofilage Route des Cornillères	33 439,00 €	4 822 €
St Aubin des Coudrais	Travaux de voirie 2025 (route de la Guerrie VC 107, route de la Morandière VC 401, route de Boëssé le Sec VC 8)	37 516,30 €	5 410 €
St Denis des Coudrais	Travaux voirie (VC 402)	34 777,42 €	5 015 €
St Maixent	Programme voirie 2025	12 308,00 €	3 077 €
Souvigné sur Même	Travaux de voirie (renforcement et renivellement Route de Cavereau (VC1), renforcement bords de chaussée au carrefour de la Bouque - Travaux complémentaires Route Le Petit Closeau / Le Noyer)	48 611,22 €	7 009 €
Théligny	Travaux de voirie (VC 403)	27 550,80 €	3 973 €
Tuffé Val de la Chéronne	Travaux de voirie (entretien de la couche de roulement lotissement Claire Vallée, Réhabilitation places de stationnement, Enrobé carrefour rue de la Gare)	15 561,77 €	2 244 €
TOTAL		519 827,40 €	81 284 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

DECIDE d'ajuster le montant de l'enveloppe budgétaire consacré aux fonds de concours pour un montant total de 363 203 €.

EST INFORME :

- Que la commune de Saint Aubin des Coudrais a sollicité la Communauté de communes afin de modifier l'opération pour laquelle elle s'est vue attribuer un fonds de concours 2025 d'un montant de 12 500 € :
 - o annulation du projet Travaux pour économies d'énergie à l'école et dans les bâtiments communaux (60 021 €),
 - o remplacement par le projet « Construction du Pont du Moulin de Blot » (158 405 €).
- Au regard de la nouvelle enveloppe budgétaire, le fonds attribué demeure à 12 500 €.
- Qu'il convient de corriger la thématique pour le projet de La Ferté-Bernard relatif aux Aménagements des abords du lycée : inscrit à tort dans la voirie au lieu de l'accessibilité.

RAPPELLE que les fonds sont valables 2 ans et peuvent faire l'objet d'un seul report. Après le report, les fonds sont définitivement perdus si la commune ne demande pas le versement de la subvention.

PREND ACTE que le Conseil départemental n'a pas été en mesure de procéder au règlement en 2025, des dotations cantonales 2023 pour les communes de La Bosse, Melleray et Saint Ulphace. Or, le versement des fonds de concours voirie dépend de la dotation cantonale. Aussi, la Communauté de communes n'a pas pu verser les fonds à ces 3 collectivités.

Le Bureau du 17/11/25 a rendu un avis favorable quant au report exceptionnel jusqu'au 30 juin 2026 pour le règlement des fonds de concours voirie 2023 comme suit :

- La Bosse : 5 991 € pour le programme voirie 2023,
- Melleray : 12 220 € pour l'aménagement de voiries (rue des Guigniers et partie basse rue de Mondoubleau),
- Saint Ulphace : 12 500 € pour le programme voirie 2023 (Chemin de la courte Vallière VC 108).

EST INFORME que plusieurs communes ont fait part à la Communauté de communes des difficultés qu'elles rencontraient au titre de la réalisation de leurs opérations pour les fonds de concours attribués en 2024 et de leur impossibilité de produire les factures correspondantes avant la fin de l'exercice. Aussi, ces communes sollicitent la Communauté de communes pour reporter en 2026 leurs fonds de concours (cf. tableau joint en annexe).

ANNULE pour la commune de Saint Aubin des Coudrais le projet Travaux pour économies d'énergie à l'école et dans les bâtiments communaux et le remplace par la « Construction du Pont du Moulin de Blot » pour le fonds de concours 2025 d'un montant de 12 500 €.

MODIFIE la thématique voirie en accessibilité pour l'opération Aménagement des abords du lycée de la commune de La Ferté-Bernard.

ATTRIBUE les fonds de concours voirie pour un montant total de 81 284 €.

AJUSTE le montant de l'enveloppe budgétaire affectée aux fonds de concours 2025 à hauteur de 363 203 € ainsi que l'autorisation de programme correspondante.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

VALIDE le report exceptionnel jusqu'au 30 juin 2026 des trois fonds de concours voirie 2023 pour les communes de La Bosse, Melleray et Saint Ulphace.

REPORTÉ le versement des fonds de concours 2024 en 2026 conformément au tableau joint.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 17 décembre 2025

Pour extrait conforme

Le 18 décembre 2025

Le Secrétaire de séance

M. Thierry RENVOIZÉ



Le Président

M. Didier REVEAU

